



Agence française de sécurité sanitaire
des produits de santé

**Direction de l'Évaluation des Médicaments
et des Produits Biologiques**

Service de la surveillance du risque
et de l'information sur les médicaments
Dr Anne CASTOT

Tél. : +33 (0)1 55 87 35 24

Dossier suivi par Vincent GAZIN et Fadila BELMAHDI

Tél. +33 (0)1 55 87 35 87 Fax. : +33 (0)1 55 87 35 82

E-mail vincent.gazin@afssaps.sante.fr

Saint-Denis, le **28 DEC. 2010**

Monsieur le Professeur Laurent JOUFFROY
Président de la
Société Française d'Anesthésie et de Réanimation

Objet : Diffusion des fiches Piratox et Piratome

Cher Monsieur,

Sous l'impulsion du Ministère de la Santé et du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN), l'Afssaps a mis à jour les recommandations officielles nationales relatives au bon usage des antidotes qui concernent les réponses thérapeutiques d'urgence à mettre en œuvre lors des 24 premières heures.

Ces recommandations sont présentées sous forme de fiches destinées aux professionnels de santé susceptibles d'intervenir en cas d'attentats, d'actes de malveillance ou d'accidents industriels mettant en œuvre des matières nucléaires, radiologiques ou chimiques et complètent les circulaires 700 et 800 du SGDSN qui précisent l'organisation des secours ainsi que les modalités de prise en charge des victimes sur le terrain.

Les fiches ont été validées à la commission nationale d'AMM de l'Afssaps le 07 octobre 2010, remises à la Direction Générale de la Santé courant novembre et sont disponibles, depuis le 01 décembre 2010, sur le site Internet de l'Afssaps (www.afssaps.sante.fr) rubrique : Thématique / Biotox-Piratox-Piratome avec ci dessous le lien direct¹.

En plus d'une fiche introductive, ces fiches concernent :

- La prise en charge des intoxications aux agents chimiques (6 fiches PIRATOX avec entrée par catégorie d'agent chimique) avec la
 - fiche Piratox n° 1 «Cyanures et dérivés cyanés» ;
 - fiche Piratox n° 2 «Hydrogène arsénié ou arsine» ;
 - fiche Piratox n° 3 «Lewisite» ;
 - fiche Piratox n° 4 «Organophosphorés : neurotoxiques de guerre et pesticides» ;
 - fiche Piratox n° 5 «Suffocants et phosphine» ;
 - fiche Piratox n° 6 «Ypérite et autres moutardes vésicantes».

¹[http://www.afssaps.fr/Dossiers-thematiques/Biotox-Piratox-Piratome/Fiches-Piratox-Piratome-de-prise-en-charge-therapeutique/\(offset\)/4](http://www.afssaps.fr/Dossiers-thematiques/Biotox-Piratox-Piratome/Fiches-Piratox-Piratome-de-prise-en-charge-therapeutique/(offset)/4)

- La prise en charge des contaminations internes à divers radionucléides (4 fiches PIRATOME avec entrée par antidote, la fiche n°1 orientant le choix de l'antidote) avec la
 - fiche Piratome n° 1 «Principes de traitement et choix des antidotes» ;
 - fiche Piratome n° 2 «Bleu de Prusse» ;
 - fiche Piratome n° 3 «DMSA/BAL»;
 - fiche Piratome n° 4 «DTPA».

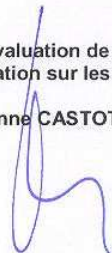
Notre objectif étant que ces recommandations puissent bénéficier au plus grand nombre, nous serions honorés que vous puissiez relayer sa diffusion auprès de vos membres au moyen de votre site ou de votre revue.

Je vous remercie de l'aide que vous pourrez apporter à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service de l'Evaluation de la Surveillance du
Risque, et de l'information sur les médicaments.

Le Dr. Anne CASTOT



Pièces-jointes : 1 Fiche introductive + 6 fiches Piratox + 4 fiches Piratome.